

Enseignement de spécialité
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
Épreuve terminale : sujets zéro

Les sujets présentés ici sont destinés à donner une idée de la variété de ceux qui seront proposés. L'un des sujets de dissertation proposés embrasse l'ensemble du thème, l'autre s'inscrit dans l'un des axes ; il est également possible de formuler un sujet de dissertation concernant l'objet de travail conclusif, puisque celui-ci récapitule les problématiques du thème.

Le sujet peut se présenter sous forme affirmative ou interrogative. Il peut comporter deux documents de natures différentes ou un seul document.

Les sujets peuvent être constitués de textes originaux d'auteurs ou de témoins, de sources directes de toutes natures, ou de textes d'analyse comme c'est le cas ci-après.

Le candidat traite les deux parties du sujet : la dissertation et l'étude critique de documents.

Sujet n° 1 :

Dissertation :

Le patrimoine, héritage du passé ou construction mémorielle ?

Étude critique de documents :

Clausewitz et les conflits contemporains

En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, répondez à la question suivante : la conception clausewitzienne de la guerre telle qu'analysée par Raymond Aron permet-elle de comprendre les conflits contemporains liés au djihadisme ?

Document 1

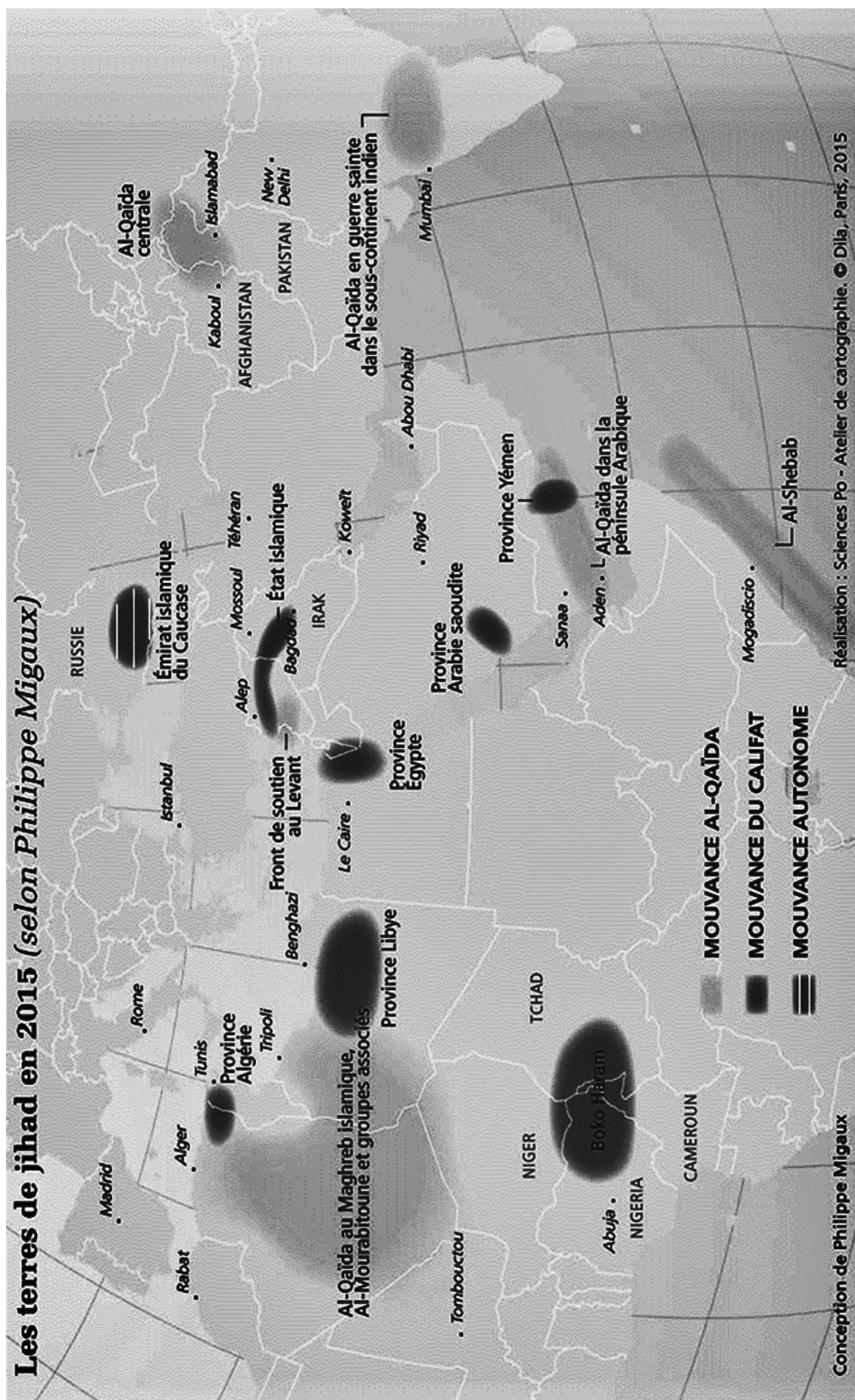
Le politologue et historien Raymond Aron analyse la pensée de Clausewitz développée dans son traité De la guerre.

Au point de départ, le modèle le plus simple, celui du duel, qui suggère une première définition de la guerre, épreuve de volonté avec l'emploi de la violence physique. L'analyse du modèle conduit à la théorie de l'ascension aux extrêmes [...] et de la guerre absolue [...]. En un deuxième moment, Clausewitz réintroduit les éléments principaux que le modèle a négligés : l'espace (un État n'est pas un lutteur, il dispose d'un territoire, d'une population) ; le temps (le sort d'une guerre, d'une bataille, d'un État, ne se décide pas en un seul instant) ; l'asymétrie entre l'attaque et la défense, qui rend compte de la suspension des opérations ; enfin la politique, qui fixe la fin de la guerre elle-même et, en fonction de l'ensemble des circonstances, des intentions supposées de l'ennemi et des moyens disponibles, détermine le plan de guerre, la mesure des efforts. Le premier chapitre, résumé de la philosophie du traité tout entier, aboutit à une deuxième définition [...] du phénomène guerre, étrange triade de la passion (le peuple), de la libre activité de l'âme (le chef de guerre) et de l'entendement (la politique, l'intelligence personnifiée de l'État).

[...] La pensée de Clausewitz se prête à deux interprétations, non pas contradictoires mais divergentes. Ou bien on retient pour centre de sa pensée la bataille d'anéantissement [...]. Ou bien on fixe son attention sur l'autre versant de sa pensée : la guerre continuation de la politique par d'autres moyens ou avec l'addition d'autres moyens, donc la primauté de l'homme d'État sur le chef militaire, l'affirmation répétée que la guerre absolue ou idéale est la plus rare dans l'histoire, que la plupart des guerres, mesurées à la guerre absolue, ne sont que des demi-guerres. [...]

Comparée au XX^e siècle, la période révolutionnaire et napoléonienne ne semble qu'une pâle répétition d'une pièce d'horreur à grand spectacle.

Source : Raymond ARON, *Mémoires*, Paris, Julliard, 1983, p. 646-649.



Source : Atelier de cartographie de l'Institut d'études politiques de Paris, 2015.

Sujet n° 2 :

Dissertation :

Les sociétés humaines face aux fluctuations du climat, hier et aujourd'hui

Étude critique de document :

Le modèle westphalien, ses caractéristiques et sa pertinence

En analysant le document et en vous appuyant sur vos connaissances, répondez à la question suivante : le « modèle westphalien » permet-il de comprendre les relations internationales d'aujourd'hui ?

Document

Si la paix de Westphalie a marqué un tournant dans l'histoire des nations, c'est parce que les éléments qu'elle a mis en place étaient aussi simples que radicaux. L'État – et non l'empire, la dynastie ou la confession religieuse – s'affirma comme l'élément fondamental de l'ordre européen. La notion de souveraineté étatique fut établie. Le droit de chacun des signataires de choisir sa propre structure intérieure et son orientation religieuse personnelle indépendamment de toute intervention fut reconnu, tandis que des clauses absolument nouvelles veillaient à ce que des confessions minoritaires puissent pratiquer leur foi en paix, sans risquer la conversion forcée. Au-delà des exigences immédiates de l'heure, les principes d'un système de « relations internationales » se mettaient en place, nourris par le désir commun d'éviter la réapparition d'une guerre totale sur le continent. On institua des échanges diplomatiques, notamment par l'installation de représentants permanents dans les capitales des autres États [...]. Les parties voyaient dans l'organisation future de conférences et de consultations la création de tribunes qui permettraient de régler les querelles avant qu'elles n'entraînent des conflits armés. Le droit international élaboré pendant la guerre par des conseillers lettrés et voyageurs tels que Hugo de Groot (Grotius) apparut comme un ensemble extensible de règles admises par tous, destinées à cultiver l'harmonie, centrées autour des traités de Westphalie eux-mêmes.

Le génie de ce système, et la raison pour laquelle il s'est répandu à travers le monde, était que ses dispositions portaient sur des points de procédure, et non de fond. Si un État acceptait ces conditions de base, il pouvait être reconnu comme un citoyen international en mesure de préserver sa culture, sa politique, sa religion et sa politique intérieure personnelles, à l'abri de toute intervention extérieure du système international. [...] Le concept westphalien prenait la multiplicité comme point de départ et intégrait des sociétés diverses, dont chacune était acceptée comme une réalité, dans une quête d'ordre commune. Au milieu du XX^e siècle, ce système international était en vigueur sur tous les continents ; il constitue toujours la charpente de l'ordre international actuel.

Henry Kissinger, *L'Ordre du monde*, édition originale 2014, traduction française Paris, Fayard, 2016.